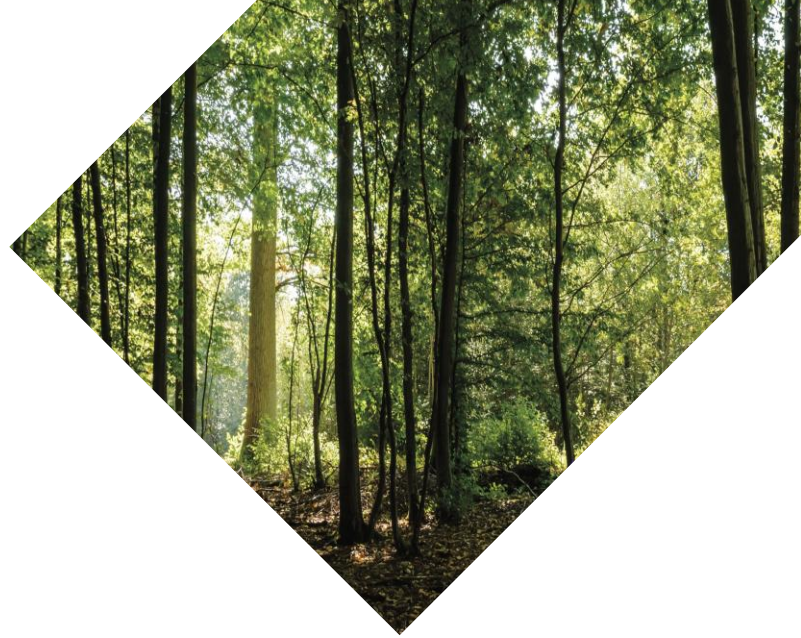




Communes forestières

Pyrénées-Atlantiques

Forêts locales, intérêt général



COMPTE-RENDU

Assemblée Générale

6 décembre 2025 – Sauveterre de Béarn

PARTICIPANT.E.S Michel CASTAN, Président COFOR 64
Jean-Michel SERRANO, Vice-Président COFOR64
Didier HERVE, directeur Syndicat Mixte du Haut-Béarn
Marjorie CHOPIN, commune de Navarrenx
Marion CHOMEL, commune de Hasparren
Roger TAFFERNABERRY, commune de Saint Jean Pied de Port

Antoine De BOUTRAY, Directeur ONF 64
Antoine MIGNON LE VAILLANT, chargé mission Bois Energie
Noémie ROCHEL, chargée mission Risques et Forêt pédagogiques
Mélaine GOUSSIES, secrétaire régionale ;

EXCUSÉ.E.S / Lydie ALTHAPE, commune de LANNE EN BARETOUS
ABSENT.E.S Daniel ARRIBERE, Président SIVU Forestier des Chenaies, Vice-Président, Secrétaire et Trésorier COFOR 64
Francois LESCLOUPÉ, commune de Bruges-Capbis-Mifaget

ORDRE DU JOUR

- Rapport Moral et d'activité
- Rapport Financier
- Sujets divers



Préambule

Le samedi 6 décembre 2025 à 10h, les membres de l'association Collectivités Forestières des Pyrénées Atlantiques se sont réunis en Assemblée Générale ordinaire, sur convocation de Monsieur Michel Castan.

L'assemblée est présidée par Monsieur Michel Castan.

Vie associative

Notre association départementale s'est développée sur des programmes spécifiques il y a plusieurs années, comme le bois énergie, le câble, la certification PEFC, allant jusqu'à comptabiliser une centaine de collectivités adhérentes. Depuis quelques années les programmes sont plutôt portés au niveau régional par l'Union Régional des Collectivités Forestières de Nouvelle Aquitaine, dont l'AD COFOR 64 est membre. Cette structuration permet de mobiliser plus facilement les financements et notamment l'autofinancement nécessaire à toute demande de financement publique. Notre association est aussi membre de l'Union Grand Sud, qui est un creuset de discussion pour les sujets forêts de montagne et porteur de projets transfrontaliers.

Le nombre d'adhérent se stabilise autour de 70, et s'est élargi ces dernières années aux collectivités non-propriétaire de forêts pour l'accompagnement sur les démarches territoriales et la responsabilité régalienne des élus.

Communication

Une nouvelle charte graphique développée par Communes Forestières France, notre fédération, vient d'être mise en œuvre pour l'ensemble des associations. Cette refonte graphique a pour objectif de permettre une meilleure visibilité de notre association et de notre réseau national.

En parallèle, Communes Forestières Nouvelle Aquitaine embauche début janvier un alternant en communication qui facilitera l'utilisation de la charte graphique pour les salariés actuels, et permettra de développer les réseaux de communication : relation presse / site internet....

Partenariat

Une convention de partenariat vient d'être signée avec les Associations des Maires Ruraux, pour plus de complémentarité entre nos structures et plus de visibilité pour les élus.

Une convention similaire vient d'être signée avec l'Association des Maires des Pyrénées Atlantiques, précisant la mission du réseau cofor auprès des élus pour toutes questions portant sur la forêt.

Réseaux

En octobre dernier, notre région a accueilli le réseau des communes forestières de toutes la France. Plus d'une centaine de permanents étaient regroupés en Corrèze pour des temps de travail et de partage sur la manière dont chacun agit sur son territoire, et sur la manière dont nous pouvons renforcer le réseau en vue des municipales à venir.

Formation

Nos adhérents, élus et services, ont accès à la plateforme de formation en ligne :

<https://communesforestieresfrance.moodlecloud.com/>



Pour le moment une première formation est en ligne autour des Obligations Légales de Débroussaillage. Nous enrichirons cette plateforme au fur et à mesure.

Portail des collectivités

Chaque commune propriétaire de forêt au régime forestier a accès à ce portail, regroupant les informations du Plan d'Aménagement Forestier, ainsi que les travaux en cours. <https://portaildescollectivites.onf.fr/portail-service/login>

Cet outil donne les informations complètes sur la forêt communale et est de nature à faciliter et améliorer les relations avec le technicien forestier local.

Distraction du Régime Forestier

Ce sujet est porté par les Communes Forestières depuis plusieurs années, c'est principalement suite à l'entrée en vigueur de la taxe des 2€/ha que l'association a souhaité regarder plus en détail les surfaces devant relever du régime forestier. Dans plusieurs cas, la forêt coûte à la collectivité qui n'en tire aucunes recettes, ou une part infime.

Un logigramme a été proposé par les Communes Forestières pour déterminer les parcelles relevant du régime forestier et donc par parallélisme, celles pouvant prétendre à la distraction. Ce logigramme a été validé par les Communes Forestières et par l'ONF. Il doit être présenté aux ministères en cette fin d'année en vue de validation finale avant de lancer les tests.

Le département des Pyrénées Atlantiques à travers les Communes Forestières s'est porté volontaire pour être une zone de test de ce logigramme. Une commission sera mise en place en début d'année pour commencer à évaluer les premières demandes.

Comité biomasse 64

Le préfet du département a mis en place cet année un comité biomasse durable. Ce comité invite les acteurs de la filière forêt bois et les élus du territoire. Il est motivé par l'apparition de plusieurs projets consommateurs de biomasse, dont le projet ECHO à Lacq, le projet NACRE à Lacq et le projet Biochar à Garlin.

Crise Nématode

Un foyer de nématode (vers microscopique qui crée le dépérissement des résineux) s'est déclaré sur la commune de Seignosse. Une cellule de crise a été créée. Un protocole spécifique est développé pour la zone infestée. Un autre protocole est développé pour le rayon de 20km autour de la zone infectée. Une dizaine de communes du 64 sont impactées par ce protocole. Toutes les informations nécessaires sont sur notre site internet : <https://collectivitesforestieres-nouvelleaquitaine.fr/actualites/>

Démarche territoriales Pays Basque / Béarn

L'association des Communes Forestières des Pyrénées Atlantiques, accompagne les territoires pour de développement de politique forestière. Le Pays de Béarn a un groupe d'élus que nous accompagnons pour inciter à développer une politique forestière de territoire.

L'Agglomération du Pays Basque prépare la rédaction de sa Charte Forestière de territoire (CFT). Nous les avons accompagnés dans la définition de leur stratégie et siégeons au COPIL de la CFT. L'association des Communes Forestières a proposé dans la CFT plusieurs actions :



Actions portées par les COFOR	Actions soutenues par les COFOR
Réseau d'élus médiateurs Bois Energie Bois Construction Développement des Forêts pédagogiques Obligation Légale de Débroussaillage	Service écosystémique Foncier et forêt privée Guide Application droit du Sol Trame forestière fonctionnelle (biodiversité)

Retour de l'IPHb sur la démarche territorial forêt bois :

L'Institut Patrimonial du Haut Béarn regroupe aujourd'hui 21 communes et 4 commissions syndicales, pour environ 30 000 ha de forêt.

Une charte pour 5 ans a été validée par les élus de l'IPHb, signées par le département, la région et l'état. La volonté est de mieux mobiliser les bois en forêt communale, et de le valoriser au maximum en circuit court dans le respect de la gestion durable de cette ressource. Les objectifs sont :

- Identifier, ensemble, la ressource forestière à mobiliser
- Programmer et financer nos coupes et travaux
- Rendre nos chantiers plus attractifs
- Fiabiliser l'approvisionnement de la filière locale
- Sécuriser l'affouage
- Des plantations dans les zones intermédiaires

<https://www.iphb.fr/wp-content/uploads/2025/01/HautBearn2030etCahierCentral.pdf>

VENTES DE BOIS ET CONTRACTUALISATION

Ventes de bois 2025

Il était prévu 100 000 m³ de bois en vente. 53 000 m³ ont été vendus, dont 33 000 m³ sur pied pour un prix moyen de 30€/m³ et 20 000 m³ pour un prix moyen de 22 €/m³ (vendu 52 €/m³ bord de route, mais avec 30€ de frais d'exploitation à retrancher pour le propriétaire)

Il y a environ 8 000 m³ qui ont été délivrés pour l'affouage, c'est 1000 m³ de plus qu'en 2024.

Les 50% d'invendu s'explique par plusieurs facteurs :

Il n'y a pas eu d'acheteurs Espagnol

Beaucoup d'acheteurs sont du centre des Pyrénées, ils achètent en priorité les bois les plus proches de leurs sites de transformation, d'autant qu'ils rencontrent des difficultés à trouver des logements pour leurs équipes qui viennent à la semaine sur les PA

L'usine de papier des St Gaudens, ainsi que l'unité de cogénération Biolacq ont eu des problèmes techniques sur plusieurs semaines. Cela a déstabilisé les transports de bois (aller ou retour) ne facilitant pas la vente des bois. C'est un des éléments de la mévente des bois de hêtre de montagne qualité moyenne.



Contractualisation

Grace aux contrats, il y a plus de bois vendu (moins d'invenu) que les années précédentes. Ci-dessous un comparatif Bois sur pied / Bois Façonné ou Bord de route (contrat). Il est à noter que la grande majorité des contrats permettent la vente de lots restés invendus (création d'une recette). Les Bois vendu sur pieds sont de qualité supérieure en générale.

	Bois Façonné ou Bord de route (Contrat)	Bois Sur Pied
Moyenne totale	22€/m ³ Principalement les invendus en BSP	30€/m ³ Le chêne fait monter la moyenne
Montage Moyenne	Hêtre 80€/m ³ – 35€ d'exploitation = 45 €/m ³ Le tri valorise la qualité Résineux 70€/m ³ – 35€ d'exploitation = 35€/m ³	Hêtre 22 €/m ³ Résineux 27 €/m ³
Plaine Moyenne	Résineux 65€/m ³ – 30€ d'exploitation = 35€/m ³	Résineux 46 €/m ³

Retour d'expérience de la commune d'Ustaritz sur l'utilisation des ventes en contrats : le cahier des charges permet de faciliter la remise en état, et oblige l'utilisation de cloisonnement. Cela permet d'avoir des chantiers plus propres et moins de dégâts.

La vente en Bois Façonné, privilégie la vente aux scieries locales. Suivant les besoins de ces scieries, elles sont prioritaires sur les bois locaux qui les intéressent, au prix du marché.

RAPPORT FINANCIER

Compte de résultat 2024

CHARGES		PRODUITS	
Frais de Déplacements élus	9 554,94 €	Cotisations des communes (70)	23 102,00 €
Frais de secrétariat	4 880,00 €	Plan bois CAPB	11 445,00 €
Cotisations	8 472,00 €		
Frais de bureau et divers	1 640,83 €		
Assurances	437,13 €		
FNCOFOR Plan Bois	4 800,00 €		
Total	29 784,90 €		
Excédent d'exploitation	4 762,10 €		
TOTAL	34 547,00 €	TOTAL	34 547,00 €

Le compte de résultat de 2024 a été présenté, rappelant que nous adhérons à plusieurs organismes, dont l'Union Régionale des Collectivités Forestières de Nouvelle Aquitaine, L'Union Grand Sud des Communes Forestières, Forespyr, Fibois, la caisse phytosanitaire...